

HAUT-CHABL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-084

OBJET :

*Natura 2000 - Demande de
subvention pour l'animation 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 13 mai 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, MUDRY Benoît, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :.....29
pour :.....29
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. CHALENCON William à Mme JAUD Emilie.

Monsieur MORAND Yann a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que Haut-Chablais Interco est la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 du Roc d'Enfer, par délégation de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le 14 octobre 2025, le comité de pilotage a approuvé un plan d'actions pour l'animation 2026 du site pour un montant total de 31 751.45 €, avec un financement régional de 50 %, soit 15 875.72 €.

Prévisionnel dépenses Natura 2000 Roc d'Enfer - Année 2026	
Nature des dépenses	Montant TTC
Prestations sorties scolaires Natura 2000	6 960,00 €
Rédition plaquette du site	3 030,00 €
Frais salariaux	18 923,00 €
Coûts indirects sur frais salariaux (15%)	2 838,45 €
TOTAL	31 751,45 €

Plan de financement	
Autofinancement Haut-Chablais Interco - 50 %	15 875,73 €
Région - 50 %	15 875,72 €
TOTAL	31 751,45 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- approuve le plan d'actions et le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer une demande de subvention auprès de la Région et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

